

Table des matières

RESUME SUCCINCT DU DOCUMENT (au plus 2 pages)	3
I- INTRODUCTION	3
A- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET	3
B- OBJET DU PROJET	3
C- LIEU D'IMPLANTATION DU PROJET	3
D- REFERENCES DE L'AUTORISATION DU MINISTERE DONT RELEVE L'ACTIVITE PROJETEE	3
II- ASPECTS JURIDIQUES.....	4
A- POUR LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES.....	4
B- POUR LES SOCIETES	4
III- ASPECTS TECHNIQUES	5
A- MATERIEL DE FABRICATION ET AUTRES EQUIPEMENTS	5
B- PIECES DE RECHANGE POUR MATERIEL DE FABRICATION ET AUTRES EQUIPEMENTS.....	5
C- PROCEDE DE FABRICATION	5
D- MATERIEL ROULANT (insérer dans le tableau des équipements)	5
E- TERRAIN(S) ET CONSTRUCTIONS	5
IV- ASPECTS ECONOMIQUE ET FINANCIER	6
A- LES INVESTISSEMENTS.....	6
1- TABLEAU DES INVESTISSEMENTS	6
2- TABLEAUX D'AMORTISSEMENTS DES BIENS D'INVESTISSEMENT (Indiquer s'ils sont dégressifs ou linéaires)	7
B- ELEMENTS ESSENTIELS D'ETUDE DE MARCHE.....	8
C- PRODUCTION	8
1- PLAN DE PRODUCTION ET DETERMINATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (Pour chaque produit fabriqué)	8
2- MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES LIEES.....	9
3- DETERMINATION DU COUT DES MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES LIEES (en FCFA).....	9
4- BESOINS EN ENERGIE ELECTRIQUE (KvA)	10
5- BESOINS EN EAU (m ³)	10
D- PERSONNEL ET MAIN D'ŒUVRE	10
1- Tableau récapitulatif.....	10
2- Impôts sur salaires.....	10
3- Tableau de l'évolution de la masse salariale sur la période d'agrément et sur les cinq (5) années obligatoires après agrément.	10
E- PLAN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET TABLEAU DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	
10	
1- Plan de financement des investissements	10
2- Tableau de remboursement des emprunts.....	11

F- COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL.....	11
1- AUTRES CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	11
2- COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DU PROJET	11
G- COMPTE DE TRESORERIE PREVISIONNEL	12
1- En régime de droit commun.....	12
2- En régime du Code des Investissements (Confère modèle ci-dessous)	12
H- DETERMINATION DU TAUX DE RENTABILITE INTERNE (TRI)	12
V- IMPACTS ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PROJET.....	13
1- Avantages économiques et sociaux	13
2- Effets pervers du projet.....	13
3- Mesures correctives envisagées.....	13
VI- CONCLUSION	13
VII- ANNEXES.....	13

RESUME SUCCINCT DU DOCUMENT (au plus 2 pages).

INDICATIONS : Développer les éléments suivants

- OBJET DU PROJET
- LIEU D'IMPLANTATION DU PROJET
- ACTIVITE NOUVELLE OU EXTENSION
- MONTANT DES INVESTISSEMENTS (en régime de droit commun et en régime du Code en fcfa)
- MODE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (pour les prêts préciser les institutions financières - *optionnel*)
- NOMBRE D'EMPLOIS A CREER
- CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN ANNUEL, VALEUR AJOUTEE MOYENNE ANNUELLE, MASSE SALARIALE TOUTES CHARGES COMPRISSES
- CONTRIBUTION TOTALE AUX RECETTES FISCALES SUR LA PERIODE D'AGREMENT
- VALEUR DU TRI ET PERFORMANCE DU PROJET.

I- INTRODUCTION

A- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

Indications

- Présenter la genèse du projet (origine de l'idée du projet).
- Donner les raisons (changements économiques, sociaux, politiques, environnementaux) du choix du Bénin pour abriter ce projet.
- Justifier à partir des informations collectées et chiffrées si possible (base de données sur les entreprises du Bénin, enquête auprès de la population cible etc.) que l'idée du projet est bien adaptée à la réalité locale voire nationale et que cette idée répond à un problème prioritaire ressenti et exprimé par la population cible.

B- OBJET DU PROJET

(Préciser aussi s'il s'agit d'une extension ou d'une activité nouvelle)

C- LIEU D'IMPLANTATION DU PROJET

D- REFERENCES DE L'AUTORISATION DU MINISTÈRE DONT RELEVE L'ACTIVITÉ PROJETÉE

II- ASPECTS JURIDIQUES

A- POUR LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES

- Dénomination de l'entreprise
- Adresse complète de l'entreprise (quartier, carre, lot, ilot, parcelle n°, maison)
- Date de création (n° RCCM et date, n° IFU)
- Objet de l'entreprise
- Adresse complète et contacts (mail, téléphone) du promoteur
- Références bancaires et postales (RIB, boite postale, téléphones, fax, e-mail, etc.)

B- POUR LES SOCIETES

- Raison sociale et adresse complète (département, commune, arrondissement, quartier) de la société
- Nom et prénoms du promoteur
- Adresse complète et contacts (mail, téléphone) du promoteur
- Objets de la société
- Nature juridique de la société (Sarl, SA, ou autres)
- Nationalité et droit applicable à la société
- Date de création
- Date d'enregistrement au registre de commerce
- Lieu de tenue de la comptabilité
- Capital social de la société (en FCFA)
- Répartition du capital social
- Références bancaires et postales (RIB, boite postale, téléphones, fax, e-mail, etc.)

IMPORTANT

Veuillez préciser les différents accompagnements de l'État dont la société a bénéficié par le passé.

III- ASPECTS TECHNIQUES

A- MATERIEL DE FABRICATION ET AUTRES EQUIPEMENTS

N° D'ORDRE	DESIGNATION	Code SH	QUANTITÉ	ETAT	SOURCES D'ENERGIE	PRIX UNITAIRE	MONTANT

B- PIECES DE RECHANGE POUR MATERIEL DE FABRICATION ET AUTRES EQUIPEMENTS

N° D'ORDRE	DESIGNATION	Code SH	QUANTITÉ	ETAT	SOURCES D'ENERGIE	PRIX UNITAIRE	MONTANT

C- PROCEDE DE FABRICATION

- Schéma de fabrication
- Explication du schéma (Exigible seulement pour les projets de production de biens matériels)

D- MATERIEL ROULANT (insérer dans le tableau des équipements)

- PROVENANCE
- CARACTERISTIQUES
- DUREE DE VIE
- SOURCE D'ENERGIE
- CONSOMMATION EN ENERGIE

E- TERRAIN(S) ET CONSTRUCTIONS

- MODE D'ACQUISITION
- SUPERFICIE ET SITUATION GEOGRAPHIQUE
- CARACTERISTIQUES DES LOCAUX

IV- ASPECTS ECONOMIQUE ET FINANCIER

A- LES INVESTISSEMENTS

1- TABLEAU DES INVESTISSEMENTS

a- En régime de droit commun

b- En régime privilégié du Code des Investissements (Confère modèle ci-dessous)

Numéro de compte	INTITULE	Montant par Compte	Total partiel
20	CHARGES IMMOBILISEES		
201	Frais d'établissement		
202	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
206	Primes de remboursement des obligations		
21	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
211	Frais de recherche et de développement		
212	Brevets, Licences, Concessions et droits similaires		
213	Logiciels		
214	Marques		
215	Fonds commercial		
216	Droit au bail		
217	Investissement de création		
218	Autres droits et valeurs incorporelles		
219	Immobilisations incorporelles en cours		
22	TERRAINS		
221	Terrains agricoles et forestiers		
222	Terrains nus		
223	Terrains bâties		
224	Travaux de mise en valeur des terrains		
225	Terrains de gisement		
226	Terrains aménagés		
227	Terrains mis en concession		
228	Autres terrains		
229	Terrains en cours d'aménagement		
23	BÂTIMENTS, INSTALLATIONS TECHNIQUES ET AGENCEMENTS		
231	Bâtiments industriels, agricoles, administratifs et commerciaux sur sol propre		
232	Bâtiments industriels, agricoles, administratifs et commerciaux sur sol d'autrui		
233	Ouvrages d'infrastructure		

Numéro de compte	INTITULE		Montant par Compte	Total partiel
	234	Installations techniques		
	235	Aménagements de bureaux		
	237	Bâtiments industriels, agricoles, administratifs et commerciaux mis en concession		
	238	Autres installations et agencements		
	239	Bâtiments et installations en cours		
24		MATERIEL		
	241	Matériel et outillage industriel et commercial		
		Matériel industriel		
		Outilage industriel		
		Matériel commercial		
		Outilage commercial		
	242	Matériel et outillage agricoles		
		Matériel agricole		
		Outilage agricole		
	243	Matériel d'emballage récupérable et identifiable		
	244	Matériel et mobilier		
		Matériel de bureau		
		Matériel informatique		
		Matériel bureautique		
		Mobilier de bureau		
		Matériel et mobilier des logements du personnel		
	245	Matériel de transport		
	246	Immobilisations animales et agricoles		
	247	Agencement et aménagement du matériel		
	248	Autres matériels		
	249	Matériels en cours		
25		AVANCE ET ACOMPTE VERSES SURIMMOBILISATION		
26		TITRES DE PARTICIPATION		
27		AUTRES IMMOBILISATIONS PARTICULIERES		
		PIECES DE RECHANGE		
		FONDS DE ROULEMENT		
		TOTAL		
		IMPREVUS		
		TOTAL GENERAL		

- 2- TABLEAUX D'AMORTISSEMENTS DES BIENS D'INVESTISSEMENT (Indiquer s'ils sont dégressifs ou linéaires)
- a- *En régime de droit commun*
 - b- *En régime privilégié du Code*

POSTE	VALEUR D'ACQUISITION	DATE D'ACQUISITION	TAUX	ANNUITE		
				PERIODE D'AGREEMENT*	PERIODE POST AGREEMENT	VALEUR RESIDUELLE
<ul style="list-style-type: none"> • Charges immobilisées • Immobilisations incorporelles • Terrains amortissables** • Bâtiments Immeubles non résidentiels*** - Autres constructions **** - Travaux de mise en valeur des terres et d'aménagement des plantations à demeure <ul style="list-style-type: none"> • Matériels - Matériel de transport - Matériel et outillage industriel et commercial - Matériel et outillage agricole - Matériel d'emballage - Matériels et mobiliers de bureau - Matériel informatique et bureautique - Matériel d'emballage - Immobilisations animales et agricoles - Autres matériels et mobiliers 						

* La période d'agrément est de 5 à 17 ans selon la zone d'implantation du projet et le régime d'exonération

** Terrains agricoles, forestiers, de gisement

*** Bâtiments industriels, agricoles, administratifs et commerciaux sur sol propre ou sol d'autrui et non résidentiels

****Ouvrage d'infrastructure, installations techniques, aménagements de bureaux et autres installations et agencements

B- ELEMENTS ESSENTIELS D'ETUDE DE MARCHE

- liste et caractéristiques des biens et services à produire ;
- marchés visés ;
- évaluation chiffrée de l'offre et de la demande des biens et services à produire;
- prix de vente envisagés.

C- PRODUCTION

- 1- PLAN DE PRODUCTION ET DETERMINATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (Pour chaque produit fabriqué)

Année	Période d'agrément			Période Post-agréement		
Libellés	1	2	...	1	...	5
Quantité à produire (1)						
Prix de vente unitaire (2)						
Chiffre d'affaires (1)*(2)						

Préciser la capacité de production/ transformation de l'unité.

2- MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES LIEES

DESIGNATION	ORIGINE	UNITE de mesure de la matière première	QUANTITE NECESSAIRE POUR UNE UNITE PRODUITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Valeur des matières premières utilisées pour une unité produite (en FCFA)					

Matière première pour les cinq (05) premières années (toutes les matières premières nécessaires)

Années	Unité	1	2	3	4	5
Quantité de matière première						

3- DETERMINATION DU COUT DES MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES LIEES (en FCFA)

DESIGNATIONS	ANNEES	Période d'agrément			Période Post-agréement		
		1	2	...	1	...	5
Valeur des matières premières pour une unité produite (1)							
Production annuelle (2)							
Coûts des matières premières consommées (1)x(2)							

4- BESOINS EN ENERGIE ELECTRIQUE (KvA)

Années	1	2	3	4	5
Besoins en energie électrique (KvA)					

5- BESOINS EN EAU (m3)

Années	1	2	3	4	5
Besoins en eau (m ³)					

D- PERSONNEL ET MAIN D'ŒUVRE

1- Tableau récapitulatif

Poste de travail	QUALIFICATION	NOMBRE		SALAIRES BRUTS	
		B	E	B	E
Personnel de direction					
Personnel technique					
Personnel de bureau					
Personnel de surveillance					
Personnel d'exécution spécialisé					
Personnel d'exécution non spécialisé					
TOTAL					

B=Béninois ; E = Étranger

2- Impôts sur salaires

3- Tableau de l'évolution de la masse salariale sur la période d'agrément et sur les cinq (5) années obligatoires après agrément.

E- PLAN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET TABLEAU DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Plan de financement des investissements

Source de financement	Droit commun	Pourcentage	Régime privilégié	Pourcentage
Fonds propres				

Source de financement	Droit commun	Pourcentage	Régime privilégié	Pourcentage
Emprunt Bancaire				
Autres (le cas échéant)				
TOTAL				

PS : Veuillez préciser le nom des institutions bancaires auprès desquelles le prêt a été obtenu (optionnel)

1- Tableau de remboursement des emprunts.

F- COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

1- AUTRES CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

a- Détermination du coût des autres consommations intermédiaires :

- ✓ Transports consommés (en FCFA)
 - ✓ Services extérieurs A (en FCFA)
 - ✓ Services extérieurs B (en FCFA)

b- Détermination des autres charges d'exploitation

- Impôts et taxes (en FCFA)
 - Autres charges (en FCFA)

2- COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DU PROJET

q- En régime de droit commun

b- En régime privilégié du Code des Investissements (voir modèle ci-après)

LIBELLES	ANNEES			Période d'agrément			Années post-agrément			TOTAL
	1	2	...	1	...	5				
8) IMPOTS SUR SOCIETE (IS)										
9) RESULTAT NET COMPTABLE (9) = (7) – (8)										
10) CASH FLOW NET = (9) + (b)										
11) CASH FLOW NET CUMULE										

G- COMPTE DE TRESORERIE PREVISIONNEL

1- En régime de droit commun

2- En régime du Code des Investissements (Confère modèle ci-dessous)

LIBELLES	ANNEES			Période d'installation			Période d'agrément			Années post-agrément		TOTAL
	1	2	...	1	2	...	1	2	...	5		
Ressources												
-Trésorerie au 01/01												
- Capital social												
- Avance et comptes courants des associés												
- Prêts bancaires												
- Autres ressources												
- Cash-flow												
Total des ressources												
Emplois												
- investissement initial												
- Renouvellement des investissements y compris fonds de roulement												
- Remboursement des emprunts												
- Autres remboursements												
Total des emplois												
Solde au 31/12 (Excédent ou déficit de trésorerie)												

H- DETERMINATION DU TAUX DE RENTABILITE INTERNE (TRI)

Le **Taux de Rentabilité Interne (TRI)** est un indicateur important qui permet de mesurer la performance du projet. C'est le taux d'actualisation qui annule la Valeur Actuelle Nette (VAN). Son principe est simple.

$$TRI = r \text{ tel que } 0 = \frac{\sum RNC_i + A_i - I_i}{(1+r)^i}$$

RNC_i= Résultat Net Comptable de l'année i

A_i= Dotation aux amortissements de l'année i

I_i= Investissement de l'année i

ANNEE	RNCi	Ai	Li	Solde (RNCi+ Ai) - li	Solde actualisé (S)	
					r tel que S >0	r tel que S < 0
0						
1						
2						
n					s > 0	s<0

Avec n = le nombre d'années de la période de bénéfice des avantages du Code + les années post agrément.

V- IMPACTS ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PROJET

- 1- Avantages économiques et sociaux
 - Nombre d'emplois pour les nationaux
 - Pourcentage de la masse salariale à verser aux nationaux
 - Contribution au développement de la zone d'implantation du projet.
 - Contribution aux recettes fiscales de l'État
- 2- Effets pervers du projet
 - Dégradation des voies d'accès
 - Dégradation de l'environnement
 - Pollution de l'air, pollution sonore, etc
 - Insécurité engendrée par la mise en œuvre du projet
 - Émission de gaz ou d'émanations nocives et à la santé humaine et animale
- 3- Mesures correctives envisagées.

VI- CONCLUSION

Il revient au promoteur de formuler une demande d'agrément à adresser au Directeur Général de l'APIEx, en précisant le régime du Code des Investissements sollicité ainsi que la zone d'implantation de son projet et en y joignant un récépissé de paiement des frais de dossier.

Le promoteur devra également souscrire à l'engagement de se conformer à toutes les obligations contenues dans la Loi n° 2020-02 du 20 mars 2020 portant Code des Investissements et liées au bénéfice du régime sollicité.

VII- ANNEXES

Joindre les pièces complémentaires précisées sur la liste des pièces à fournir.